



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 9 août 2019

Communiqué de presse

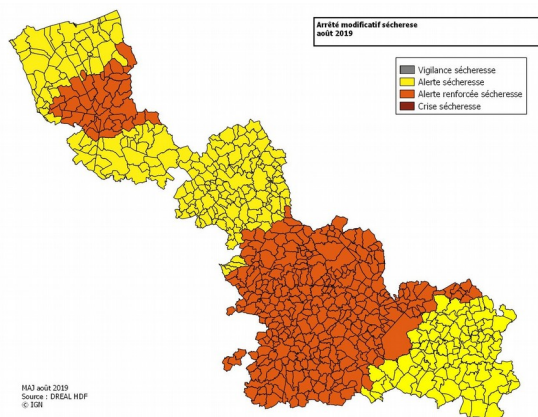
SÉCHERESSE DANS LE NORD: LE POINT SUR LA SITUATION - LA VIGILANCE DE TOUS RESTE DE RIGUEUR



Ce mardi 6 août, s'est déroulé en préfecture du Nord, un comité technique de l'eau. L'occasion de faire un point autour de l'alerte sécheresse dans le département du Nord.

Des mesures de préservation de la ressource en eau renforcées depuis le mois de juin

Le déficit pluviométrique persistant, les niveaux des nappes d'eau demeurant faibles, les débits des cours d'eau diminuant rapidement, aucune amélioration de la situation n'est attendue. Une nouvelle dégradation est même observée notamment en surface, du fait de l'épisode récent de canicule. C'est pourquoi le préfet a renforcé les mesures de restriction, le 2 août, jusqu'au 30 septembre.



Elles ont été considérablement affermies depuis le mois de juin : les bassins versants de l'Yser, de la Scarpe Aval, de la Scarpe Amont, Sensée et Escaut ont été placés en alerte renforcée sécheresse. Le bassin versant de la Sambre, initialement en vigilance, est désormais en alerte sécheresse.

Pour rappel, la situation d'alerte impose entre autres que :

- Pour les particuliers et les collectivités, l'arrosage des pelouses, des espaces verts ou des terrains de sport est interdit de 9h à 19h, le remplissage des piscines privées de plus de 20m3 est interdit ainsi que le lavage des voitures en dehors des centres spécialisés.
- Pour les industriels, une réduction de consommation d'eau de l'ordre de 10 % est demandée.
- Pour les agriculteurs, l'irrigation des cultures est interdite les samedis et dimanches entre 10h et 18h et tous les jours aux mêmes heures en période de canicule de niveau orange ou rouge.
- Le remplissage des plans d'eau jusqu'à 30 % de la profondeur maximale est autorisé, sous conditions.

La situation d'alerte renforcée impose en plus :

- Pour les particuliers et les collectivités, l'interdiction permanente, même nocturne, de l'arrosage des pelouses, des espaces verts ou des terrains de sport, et le remplissage des piscines familiales ; l'arrosage des jardins potagers, s'il n'est pas interdit, doit être limité.
- Pour les industriels, de tendre vers une réduction de consommation d'eau de l'ordre de 20 %.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

- Pour les agriculteurs, une interdiction de l'irrigation des cultures les mardis, jeudis, samedis et dimanches entre 10h00 et 19h00, et tous les jours aux mêmes heures en période de canicule de niveau orange ou rouge.

- Une interdiction des nouveaux prélèvements dans les voies d'eau, sauf pour un usage agricole et dans certaines conditions, notamment une déclaration préalable est nécessaire.

Face à la situation, le préfet appelle à la mobilisation de tous et renforce les contrôles

Localement, des difficultés d'approvisionnement en eau sont rencontrées par les producteurs. Ainsi, pour 3 communes du Cambrésis, la nappe est descendue à un niveau trop bas. Il a été nécessaire de mettre en application une disposition du Plan Orsec et de mobiliser des camions pour remplir le château d'eau et ainsi pourvoir à l'alimentation des habitants du secteur sans rupture. Les producteurs d'eau sont souvent contraints, pour les secteurs en tension, de réaliser des interconnexions pour maintenir l'approvisionnement.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'anticiper toute dégradation supplémentaires des nappes. Tous les usagers sont appelés à diminuer leurs prélèvements dans le milieu naturel pour ne pas porter atteinte à la ressource et retarder l'éventuel renforcement des mesures.

Michel Lalande, préfet du Nord, remercie l'ensemble des acteurs du territoire dont le respect de l'arrêté en vigueur a pu être confirmé lors des nombreux contrôles organisés par la DDTM, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et AFB. En effet, seuls 18 manquements ont été constatés (3 procès-verbaux, 12 infractions et 3 procédures judiciaires) depuis la mise en place des inspections ciblées.

Eu égard à la situation de sécheresse qui perdurera malgré les quelques pluies attendues dans les prochains jours, la présence des services et les contrôles seront maintenus et renforcés sur l'ensemble du territoire pour s'assurer du respect des restrictions par l'ensemble des usagers. La DREAL a d'ores et déjà programmé une quinzaine de contrôles des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) d'ici la fin de la période estivale.

Retrouvez les conseils pour économiser l'eau en annexe

Retrouvez l'arrêté préfectoral du 2 août et toutes les informations ici :
<http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Secheresse-le-bassin-de-la-Sambre-passe-en-alerte-le-bassin-de-la-Scarpe-aval-en-alerte-renforcee>



Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le Nord

Le Nord connaît **depuis 2017** des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des **mesures de restrictions**.

L'hiver 2018-2019 a présenté un **déficit pluviométrique** de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un **niveau historiquement bas** et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON



Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m³ par an

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan



prefetnord



@prefet59



www.nord.gouv.fr



Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59